



Solution prête à l'emploi Performacide

Fiche de données de sécurité

D'après le registre fédéral/vol. 77, no 58/lundi, 26 mars 2012/règles et règlements et d'après le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date de révision : 15/12/2017

Date de publication :

Version : 2.0

05/01/2016

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit

Forme du produit : mélange

Nom du produit : Solution prête à l'emploi Performacide

Code de produit : Performacide

Utilisation du produit

Désinfectant/antibactérien/tuberculocide/virucide/fongicide/algicide/myxobactéricide/désodorisant

Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Entreprise

Starbrite® Inc.

4041 SW 47th Avenue

Fort Lauderdale, FL 33314

954 587-6280

www.starbrite.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro de : États-Unis : 800 424-9300; international : 703 527-3887 (CHEMTREC)

**téléphone en cas
d'urgence**

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification du SGH – États-Unis/Canada

Non classé

Éléments d'étiquetage

Étiquetage du SGH – États-Unis/Canada

Aucun étiquetage applicable

Autres dangers

L'exposition peut aggraver les affections oculaires, cutanées ou respiratoires préexistantes. Dans des conditions normales d'utilisation, lorsque le produit est en solution et a complètement réagi, ce dernier n'est pas considéré comme étant dangereux. Cependant, si le produit Performacide est modifié, ou si les instructions ne sont pas suivies correctement, la solution peut dégager du dioxyde de chlore gazeux. À des concentrations élevées, le dioxyde de chlore gazeux peut être explosif et s'avérer mortel s'il est inhalé. Si les concentrations de dioxyde de chlore dans la solution atteignent $\geq 0,3$ % p/p, ce produit peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. À des concentrations de 1 à 5 % il causera de l'irritation cutanée et des dommages oculaires, et à des concentrations > 5 %, il causera des brûlures cutanées.

Toxicité aiguë inconnue (SGH – États-Unis/Canada)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

Nom	Identifiant de produit	% *
Dioxyde de chlore	(N° CAS) 10049-04-4	0.000025 - 0.01

* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids par poids (% p/p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont indiqués en pourcentage volume par volume (% v/v)

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Général : Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).

Inhalation : s'il y a présence de symptômes, aller à l'air libre et ventiler la zone soupçonnée. Consulter un médecin si la difficulté à respirer persiste.

Solution prête à l'emploi Performacide

Fiche de données de sécurité

D'après le registre fédéral/vol. 77, no 58/lundi, 26 mars 2012/règles et règlements et d'après le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Contact avec la peau : retirer les vêtements contaminés. Arroser la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

Contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, si l'opération est aisée. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Général : le produit n'est pas supposé présenter un danger important dans les conditions prévues d'utilisation normale.

Inhalation : une exposition prolongée peut causer une irritation.

Contact avec la peau : une exposition prolongée peut causer une irritation de la peau.

Contact avec les yeux : peut causer une légère irritation des yeux.

Ingestion : l'ingestion peut causer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : aucun connu.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent être différés. En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin. Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens de mise hors feu

Moyens de mise hors feu appropriés : utiliser des moyens de mise hors feu appropriés pour le feu environnant.

Moyens de mise hors feu inappropriés : ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées. Contient un matériau oxydant qui peut accélérer le feu.

Risque d'explosion : ce produit n'est pas explosif, mais dioxyde de chlore gazeux et explosif peut en émaner lorsqu'il est mit sous pression ou chauffé.

Réactivité : dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse ne se produira.

Conseils pour les pompiers

Mesures de précaution contre les incendies : faire preuve de prudence lorsqu'un incendie chimique est combattu.

Instructions de lutte contre les incendies : utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés. Ne pas respirer la fumée d'incendie ou les vapeurs de décomposition. Déplacer les contenants de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque.

Protection durant la lutte contre les incendies : ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection adéquat, y compris de la protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : oxydes de chlore. Chlore gazeux.

Autres informations : risque d'explosion si chauffé en étant en confinement.

Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer (vapeur, brouillard, pulvérisation).

Personnel autre que le personnel d'intervention

Équipement de protection : utiliser de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : évacuer le personnel inutile.

Personnel d'intervention d'urgence

Équipement de protection : fournir une protection appropriée à l'équipe de nettoyage.

Procédures d'urgence : ventiler la zone. À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide de personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Solution prête à l'emploi Performacide

Fiche de données de sécurité

D'après le registre fédéral/vol. 77, no 58/lundi, 26 mars 2012/règles et règlements et d'après le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement : contenir les déversements avec des digues ou des matériaux absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts et les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : nettoyer immédiatement les déversements et disposer des déchets de façon sécuritaire. Absorber ou contenir le déversement à l'aide d'un matériau inerte. Ne pas utiliser de matériaux combustibles comme la sciure de bois ou des matériaux cellulose pour l'absorption. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Communiquer avec les autorités compétentes suite à un déversement.

Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôle de l'exposition et protection individuelle. Voir la section 13, Considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et en quittant le travail. Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard et la pulvérisation.

Mesures d'hygiène : manipuler conformément aux procédures industrielles d'hygiène et de sécurité appropriées.

Conditions de stockage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : se conformer à la réglementation en vigueur.

Conditions de stockage : conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être correctement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites.

Conserver/entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, de températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : acides forts, bases fortes, oxydants forts. Les agents réducteurs. Les matières organiques.

Utilisations spécifiques

Désinfectant/antibactérien/tuberculocide/virucide/fongicide/algicide/myxobactéricide/désodorisant

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pour les substances indiquées à la section 3, mais qui ne figurent pas ici, il n'existe aucune limite d'exposition établie par le fabricant, par le fournisseur, par l'importateur ou par l'agence consultative appropriée, y compris :ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux du Canada ou le gouvernement mexicain.

Dioxyde de chlore (10049-04-4)		
Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	0,3 mg/m ³
Mexique	OEL TWA (ppm)	0,1 ppm
Mexique	OEL STEL (mg/m ³)	0,9 mg/m ³
Mexique	OEL STEL (ppm)	0,3 ppm
É.-U. ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	0,1 ppm
É.-U. ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	0,3 ppm
É.-U. OSHA	É.-U. PEL (TWA) (mg/m ³)	0,3 mg/m ³
É.-U. OSHA	É.-U. PEL (TWA) (ppm)	0,1 ppm
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	0,3 mg/m ³
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	0,1 ppm
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg / m ³)	0,9 mg / m ³
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	0,3 ppm
É.-U. IDLH	US IDLH (ppm)	5 ppm

Contrôle de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : des douches oculaires et de sécurité d'urgence doivent être accessibles à proximité de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle : gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.

Matériaux pour les vêtements de protection : matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Protection des mains : porter des gants de protection.

Solution prête à l'emploi Performacide

Fiche de données de sécurité

D'après le registre fédéral/vol. 77, no 58/lundi, 26 mars 2012/règles et règlements et d'après le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Protection des yeux et du visage : lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : en cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Contrôles d'exposition environnementale : éviter tout déversement dans l'environnement.

Autres informations : ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Non disponible
Odeur	: Chlore
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: Non disponible
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Gravité spécifique	: Non disponible
Solubilité	: Non disponible
Rapport de distribution : n-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse ne se produira.

Stabilité chimique : stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Les agents réducteurs. Les matières organiques.

Produits de décomposition dangereux : Aucun, dans des conditions d'utilisation normales. La décomposition thermique génère ce qui suit : Du dioxyde de chlore. Du chlore gazeux. De l'oxygène.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Toxicité aiguë (orale) : non classifié

Toxicité aiguë (cutanée) : non classifié

Toxicité aiguë (inhalation) : non classifié

Données LD50 et LC50 : non disponible

Corrosion/irritation cutanée : non classifié

Domage/irritation aux yeux : non classifié

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classifié

Mutagenicité des cellules germinales : non classifié

Cancérogénicité : non classifié

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : non classifié

Solution prête à l'emploi Performacide

Fiche de données de sécurité

D'après le registre fédéral/vol. 77, no 58/lundi, 26 mars 2012/règles et règlements et d'après le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Toxicité pour la reproduction : non classifié

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : non classifié

Risque d'aspiration : non classifié

Symptômes ou blessures après l'inhalation : une exposition prolongée peut causer une irritation.

Symptômes ou blessures après le contact avec la peau : une exposition prolongée peut causer une irritation cutanée.

Symptômes ou blessures après le contact avec les yeux : peut causer une légère irritation des yeux.

Symptômes ou blessures après l'ingestion : l'ingestion peut causer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : aucun connu.

Informations sur les effets toxicologiques – Ingrédient(s)

Données LD50 et LC50 :

Dioxyde de chlore (10049-04-4)	
LD50 Taux oral	93,86 mg/kg (0,2 % de gaz dans l'eau)
LC50 Taux d'inhalation	32 ppm/4 h

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas obligatoire selon la norme de communication sur les dangers de l'OSHA 29 CFR 1910.1200 et le Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2015-17. Les informations généralement communiquées sous d'autres autorités compétentes dans cette section peuvent nécessiter des rapports séparés. Communiquez avec le fabricant pour en savoir plus.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Cette section n'est pas obligatoire selon la norme de communication sur les dangers de l'OSHA 29 CFR 1910.1200 et le Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2015-17. Les informations généralement communiquées sous d'autres autorités compétentes dans cette section peuvent nécessiter des rapports séparés. Communiquez avec le fabricant pour en savoir plus.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition énoncées dans le présent document ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS, et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables connues ou non au moment de la publication de la FDS.

Conformément aux normes DOT, IMDG, IATA, TDG Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette section n'est pas obligatoire selon la norme de communication sur les dangers de l'OSHA 29 CFR 1910.1200 et le Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2015-17. Les informations généralement communiquées sous d'autres autorités compétentes dans cette section peuvent nécessiter des rapports séparés. Communiquez avec le fabricant pour en savoir plus.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 12/15/2017

Autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences en matière de FDS de la norme de communication sur les dangers de l'OSHA 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux du Canada (HPR) SOR/2015-17.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement pour répondre aux exigences quant à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.

FDS NA SGH 2015 (Can, É.-U., Mex)



Performacide en sachet n'ayant pas réagi

Fiche de données de sécurité

D'après le registre fédéral/vol. 77, no 58/lundi, 26 mars 2012/règles et règlements et d'après le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date de révision : 07/12/2017

Date de publication :
07/10/2015

Remplace la date :
08/02/2016

Version : 3.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit

Forme du produit : mélange

Nom de produit : Performacide en sachet n'ayant pas réagi

Utilisation du produit

Désinfectant/antibactérien/tuberculocide/virucide/fongicide/algicide/myxobactéricide/désodorisant

Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Entreprise

Starbrite® Inc.

4041 SW 47th Avenue

Fort Lauderdale, FL 33314

954 587-6280

www.starbrite.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro de : États-Unis : 800 424-9300; international : 703 527-3887 (CHEMTREC)

téléphone en cas

d'urgence

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification du SGH – États-Unis/Canada

Toxicité aiguë (orale) : catégorie 4 H302

Toxicité aiguë (cutanée) : catégorie 3 H311

Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brume) : catégorie 3 H331

Corrosion/irritation cutanée : catégorie 1B H314

Lésion oculaire grave/irritation oculaire : catégorie 1 H318

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : H373

catégorie 2

Poussière combustible

Selon le test O.1 Test pour les solides combustibles des *Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses, Manuel d'épreuves et de critères*, ce produit ne répondait pas à la définition d'un solide oxydant.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage du SGH – États-Unis/Canada

Pictogrammes de danger (SGH – É.-U./CA) :



SGH05



SGH06



SGH08

Mot de signal (SGH – É.-U./CA) :

Danger

Déclarations de danger (SGH – É.-U./CA)

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H311 + H331 - Toxique au contact avec la peau ou en cas d'inhalation.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (rate) en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Déclarations de précaution (SGH – É.-U./CA)

P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, brumes, aérosols, vapeurs.

P264 - Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et les autres parties exposées après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 - Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.

Performacide en sachet n'ayant pas réagi

Fiche de données de sécurité

D'après le registre fédéral/vol. 77, no 58/lundi, 26 mars 2012/règles et règlements et d'après le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

- P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.
- P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
- P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau.
- P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position dans laquelle elle peut respirer confortablement.
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, si l'opération est aisée. Continuer à rincer.
- P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P314 - Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
- P321 - Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).
- P330 - Rincer la bouche.
- P361 + P364 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- P363 - Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- P391 - Recueillir le déversement.
- P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient hermétiquement fermé.
- P405 - Entreposer sous clé.
- P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, territoriale, provinciale et internationale.
- : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Respecter des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Empêcher l'accumulation de poussière (pour minimiser les risques d'explosion). Éviter de générer de la poussière.

Informations supplémentaires

Autres dangers

- Dangereux pour l'environnement aquatique - Catégorie 1 de risque aigu H400
- Dangereux pour l'environnement aquatique - Catégorie 3 de risque chronique H412
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- P273 - Éviter tout déversement dans l'environnement.



Remarque : Ce produit, au contact de l'air ou de l'humidité, dégage du dioxyde de chlore gazeux. Le produit est conçu pour générer une solution de dioxyde de chlore lorsque le sachet est placé dans la quantité d'eau spécifiée. La conception du produit limite à la fois la quantité de gaz produite et le taux de rejet. Une quantité élevée de dioxyde de chlore gazeux est fatale si elle est inhalée et provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Toxicité aiguë inconnue (SGH – États-Unis/Canada)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

Nom	Identifiant de produit	% *
Acide citrique	(N° CAS) 77-92-9	69.5
Chlorite de sodium	(N° CAS) 7758-19-2	30.5
Dioxyde de chlore	(N° CAS) 10049-04-4	

Remarque : Ce produit, au contact de l'air ou de l'humidité, dégage du dioxyde de chlore gazeux. Le produit est conçu pour générer une solution de dioxyde de chlore lorsque le sachet est placé dans la quantité d'eau spécifiée. La conception du produit limite à la fois la quantité de gaz produite et le taux de rejet. En cas d'urgence ou si le sachet est accidentellement mouillé, la composition du dioxyde de chlore réagi est indiqué ci-dessous. Veuillez consulter la FDS de la « Solution prête à l'emploi Performacide » ci-jointe pour connaître les dangers de la solution du sachet ayant réagi.

Performacide en sachet n'ayant pas réagi

Fiche de données de sécurité

D'après le registre fédéral/vol. 77, no 58/lundi, 26 mars 2012/règles et règlements et d'après le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Nom	Identifiant de produit	% *
Dioxyde de chlore	(N° CAS) 10049-04-4	100

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Général : Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).

Inhalation : Tout d'abord, prendre les précautions nécessaires pour assurer votre propre sécurité avant de tenter de secourir la personne (par exemple, porter un équipement de protection respiratoire approprié, utiliser le système de surveillance mutuelle), puis déplacer la personne exposée à l'air frais. La garder au repos dans une position confortable pour respirer. En utilisant une protection respiratoire appropriée, déplacer la personne exposée à l'air frais immédiatement. Encourager la personne exposée à tousser, à cracher et à se moucher pour évacuer la poussière. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau : Consulter immédiatement un médecin. Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 30 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 30 minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, si l'opération est aisée. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Généralités : Nocif en cas d'ingestion. Toxique en cas de contact avec la peau. Toxique en cas d'inhalation. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Provoque des lésions oculaires graves. Risque présumé d'effets graves pour les organes (rate) en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Inhalation : L'inhalation de petites quantités de ce produit peut causer de graves effets sur la santé, entraînant une perte de conscience et la mort. La poussière peut être nocive ou provoquer une irritation. Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Ce produit est toxique en petites quantités en cas de contact avec la peau et peut entraîner des effets néfastes sur la santé ou la mort. Ce produit peut être absorbé par la peau et les yeux. Provoque une irritation grave qui dégénère en brûlures chimiques.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves. Provoque des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

Ingestion : Ce produit est nocif par voie orale et, en quantités importantes, peut entraîner des effets néfastes sur la santé ou la mort. Peut causer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et des voies gastro-intestinales. L'ingestion peut provoquer une méthémoglobinémie. La manifestation initiale de la méthémoglobinémie est la cyanose, caractérisée par des lèvres, langue et muqueuses bleues, la couleur de la peau étant gris ardoise. Une autre manifestation est caractérisée par un mal de tête, une faiblesse, une dyspnée, des vertiges, une stupeur, une détresse respiratoire et la mort par anoxie.

Symptômes chroniques : Risque présumé d'effets graves pour les organes (rate) en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin. Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit. Provoque une méthémoglobinémie – les mesures de secours doivent apporter un traitement approprié, par exemple, une administration intraveineuse de bleu de méthylène.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens de mise hors feu

Moyens de mise hors feu appropriés : utiliser des moyens de mise hors feu appropriés pour le feu environnant.

Moyens de mise hors feu inappropriés : ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Poussière combustible.

Risque d'explosion : Danger d'explosion de poussière dans l'air.

Réactivité : Ajouter un acide à une base ou une base à un acide peut provoquer une réaction violente. Peut provoquer une explosion par une forte réaction de polymérisation s'il est contaminé par des substances incompatibles. Réaction exothermique violente et développement de chaleur avec des matériaux réducteurs. Réaction potentiellement explosive avec des matériaux combustibles. Le chlorite de sodium réagit avec les acides pour former du dioxyde de chlore gazeux spontanément explosif (ClO₂). L'ammoniac avec des chlorites produit du chlorite d'ammonium, qui est un composé sensible aux chocs. Les substances métalliques

Performacide en sachet n'ayant pas réagi

Fiche de données de sécurité

D'après le registre fédéral/vol. 77, no 58/lundi, 26 mars 2012/règles et règlements et d'après le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

ou organiques finement divisées, si elles sont mélangées à des chlorites, sont hautement inflammables et peuvent s'enflammer par frottement. Un mélange de matière organique et de chlorite de sodium peut être extrêmement sensible à la chaleur, aux chocs ou aux frottements. Le chlorite de sodium réagit très violemment avec les matières organiques contenant du soufre divalent ou avec du soufre libre (peut s'enflammer).

Conseils pour les pompiers

Mesures de précaution contre les incendies : faire preuve de prudence lorsqu'un incendie chimique est combattu.

Instructions de lutte contre les incendies : utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Déplacer les contenants de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Ne pas respirer la fumée d'incendie ou les vapeurs de décomposition. Éviter de soulever la poussière.

Protection durant la lutte contre les incendies : ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection adéquat, y compris de la protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de sodium. Chlore. Oxydes de chlore. Chlorure d'hydrogène. Chlore gazeux. Oxydes de soufre. Composés de soufre. Oxygène. Vapeurs corrosives.

Autres renseignements : Ne pas laisser l'eau d'extinction des incendies couler dans les égouts ou les cours d'eau. Risque d'explosion de poussière.

Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer la poussière. Éviter de générer de la poussière. Retirer les sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas laisser entrer en contact avec des matériaux incompatibles (voir section 10).

Personnel autre que le personnel d'intervention

Équipement de protection : utiliser de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : évacuer le personnel inutile.

Personnel d'intervention d'urgence

Équipement de protection : fournir une protection appropriée à l'équipe de nettoyage.

Procédures d'urgence : ventiler la zone. À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide de personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter tout déversement dans l'environnement. Recueillir le déversement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement : contenir les déversements solides avec des barrières adéquates et empêcher la migration et l'entrée dans les égouts et les cours d'eau. Comme mesure de précaution immédiate, isoler le déversement ou la zone de fuite dans toutes les directions. Éviter la génération de poussière pendant le nettoyage des déversements. Aérer la zone.

Méthodes de nettoyage : nettoyer immédiatement les déversements et disposer des déchets de façon sécuritaire. Neutraliser prudemment le solide déversé. Utiliser un aspirateur antidéflagrant pendant le nettoyage, avec un filtre approprié. Ne pas mélanger avec d'autres matériaux. Privilégier le nettoyage à l'aspirateur. Si un balayage est nécessaire, utiliser un coupe-poussière. Utiliser seulement des outils anti-étincelles. Communiquer avec les autorités compétentes suite à un déversement.

Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut dégager des vapeurs corrosives. L'accumulation et la dispersion de poussières avec une source d'inflammation peuvent provoquer une explosion de poussières combustibles. Maintenir les niveaux de poussière au minimum et respecter les réglementations en vigueur.

Performacide en sachet n'ayant pas réagi

Fiche de données de sécurité

D'après le registre fédéral/vol. 77, no 58/lundi, 26 mars 2012/règles et règlements et d'après le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et en quittant le travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer la poussière. Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Manipuler les récipients vides avec précaution car ils peuvent encore représenter un danger. Utiliser de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Mesures d'hygiène : manipuler conformément aux procédures industrielles d'hygiène et de sécurité appropriées. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Conditions de stockage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations applicables. Éviter de produire ou de répandre de la poussière. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Respecter des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver/entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, de températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Protéger de l'humidité. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un contenant résistant à la corrosion et (ou) doublé. Entreposer sous clé.

Matériaux incompatibles : acides forts, bases fortes, oxydants forts. Matériaux combustibles. Humidité. Matériaux inflammables. Composés organiques. Bois. Huiles et lubrifiants. Composés de soufre. Agents réducteurs.

Température de stockage : <175 °C; le chlorite de sodium se décompose à 175 °C.

Utilisations spécifiques

Désinfectant/antibactérien/tuberculocide/virucide/fongicide/algicide/myxobactéricide/désodorisant

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pour les substances indiquées à la section 3, mais qui ne figurent pas ici, il n'existe aucune limite d'exposition établie par le fabricant, par le fournisseur, par l'importateur ou par l'agence consultative appropriée, y compris :ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux du Canada ou le gouvernement mexicain.

Dioxyde de chlore (10049-04-4)		
Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	0,3 mg/m ³
Mexique	OEL TWA (ppm)	0,1 ppm
Mexique	OEL STEL (mg/m ³)	0,9 mg/m ³
Mexique	OEL STEL (ppm)	0,3 ppm
É.-U. ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	0,1 ppm
É.-U. ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	0,3 ppm
É.-U. OSHA	É.-U. PEL (TWA) (mg/m ³)	0,3 mg/m ³
É.-U. OSHA	É.-U. PEL (TWA) (ppm)	0,1 ppm
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	0,3 mg/m ³
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	0,1 ppm
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg / m ³)	0,9 mg/m ³
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	0,3 ppm
É.-U. IDLH	US IDLH (ppm)	5 ppm

Contrôle de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : des douches oculaires et de sécurité d'urgence doivent être accessibles à proximité de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz toxiques peuvent se dégager. Respecter des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser un équipement antidéflagrant. Utiliser un système d'évacuation d'air local ou une ventilation par dilution générale ou d'autres méthodes de suppression pour maintenir les niveaux de poussière sous les limites d'exposition. L'équipement d'alimentation doit être équipé de dispositifs appropriés de collecte de la poussière. Il est recommandé que tout équipement de dépoussiérage, tel que la ventilation locale et les systèmes de transport de matériaux impliqués dans la manipulation de ce produit, contiennent des événements d'atténuation d'explosion ou un système antidéflagration ou un environnement pauvre en oxygène. S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle : gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Masque de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.

Performacide en sachet n'ayant pas réagi

Fiche de données de sécurité

D'après le registre fédéral/vol. 77, no 58/lundi, 26 mars 2012/règles et règlements et d'après le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Matériaux pour les vêtements de protection : matériaux et tissus résistants aux produits chimiques. Vêtements anticorrosion.

Protection des mains : porter des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : lunettes et masque de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : en cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Contrôles d'exposition environnementale : éviter tout déversement dans l'environnement.

Autres informations : ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre blanche
Odeur	: Chlore
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: Non disponible
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Gravité spécifique	: Non disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau
Rapport de distribution : n-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Ajouter un acide à une base ou une base à un acide peut provoquer une réaction violente. Peut provoquer une explosion par une forte réaction de polymérisation s'il est contaminé par des substances incompatibles. Réaction exothermique violente et développement de chaleur avec des matériaux réducteurs. Réaction potentiellement explosive avec des matériaux combustibles. Le chlorite de sodium réagit avec les acides pour former du dioxyde de chlore gazeux spontanément explosif (ClO₂). L'ammoniac avec des chlorites produit du chlorite d'ammonium, qui est un composé sensible aux chocs. Les substances métalliques ou organiques finement divisées, si elles sont mélangées à des chlorites, sont hautement inflammables et peuvent s'enflammer par frottement. Un mélange de matière organique et de chlorite de sodium peut être extrêmement sensible à la chaleur, aux chocs ou aux frottements. Le chlorite de sodium réagit très violemment avec les matières organiques contenant du soufre divalent ou avec du soufre libre (peut s'enflammer).

Stabilité chimique : stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse peut se produire en présence de grandes quantités, de chaleur excessive et d'incompatibilités.

Conditions à éviter : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles. Étincelles, chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation. Accumulation de poussière (pour minimiser les risques d'explosion). Éviter de produire ou de répandre de la poussière.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Matériaux combustibles. Humidité. Matériaux inflammables. Composés organiques. Bois. Huiles et lubrifiants. Composés de soufre. Agents réducteurs.

Performacide en sachet n'ayant pas réagi

Fiche de données de sécurité

D'après le registre fédéral/vol. 77, no 58/lundi, 26 mars 2012/règles et règlements et d'après le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions de stockage et d'utilisation normales, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se dégager.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Toxicité aiguë (orale) : Orale : Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Dermique : Toxique par contact avec la peau.

Toxicité aiguë (Inhalation) : Inhalation : poussière, brume : Toxique par inhalation.

Données LD50 et LC50 :

Performacide en sachet n'ayant pas réagi	
ATE É.-U./CA (oral)	540,98 mg/kg de poids corporel
ATE É.-U./CA (cutané)	351,48 mg/kg de poids corporel
ATE É.-U./CA (poussière, brume)	0,75 mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Dommages/irritation oculaire : Provoque des dommages oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classifié

Mutagenicité des cellules germinales : non classifié

Cancérogénicité : non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (rate) en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Toxicité pour la reproduction : non classifié

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : non classifié

Risque d'aspiration : non classifié

Symptômes/blessures après inhalation : L'inhalation de petites quantités de ce produit peut causer de graves effets sur la santé, entraînant une perte de conscience et la mort. La poussière peut être nocive ou provoquer une irritation. Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

Symptômes/blessures après contact avec la peau : Ce produit est toxique en petites quantités par contact avec la peau et peut entraîner des effets néfastes sur la santé ou la mort. Ce produit peut être absorbé par la peau et les yeux. Provoque une irritation grave qui dégénère en brûlures chimiques.

Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves. Provoque des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

Symptômes/blessures après ingestion : Absorbé en quantités importantes par voie orale, ce produit est nocif et peut entraîner des effets néfastes sur la santé ou la mort. Peut causer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et des voies gastro-intestinales. L'ingestion peut provoquer une méthémoglobinémie. La manifestation initiale de la méthémoglobinémie est la cyanose, caractérisée par des lèvres, langue et muqueuses bleues, la couleur de la peau étant gris ardoise. Une autre manifestation est caractérisée par un mal de tête, une faiblesse, une dyspnée, des vertiges, une stupeur, une détresse respiratoire et la mort par anoxie.

Symptômes chroniques : Risque présumé d'effets graves pour les organes (rate) en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Informations sur les effets toxicologiques – Ingrédient(s)

Données LD50 et LC50 :

Acide citrique (77-92-9)	
LD50 Taux oral	5 400 mg/kg
LD50 Dermique (rat)	> 2 000 mg/kg
Chlorite de sodium (7758-19-2)	
LD50 Taux oral	165 mg/kg
LD50 Dermique (lapin)	107,2 mg/kg
LC50 Taux d'inhalation	230 mg/m ³ (durée d'exposition : 4 h)
Dioxyde de chlore (10049-04-4)	
LD50 Taux oral	93,86 mg/kg (0,2 % de gaz dans l'eau)
LC50 Taux d'inhalation	32 ppm/4 h
Chlorite de sodium (7758-19-2)	
Groupe CIRC	3

Performacide en sachet n'ayant pas réagi

Fiche de données de sécurité

D'après le registre fédéral/vol. 77, no 58/lundi, 26 mars 2012/règles et règlements et d'après le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas obligatoire selon la norme de communication sur les dangers de l'OSHA 29 CFR 1910.1200 et le Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2015-17. Les informations généralement communiquées sous d'autres autorités compétentes dans cette section peuvent nécessiter des rapports séparés. Communiquez avec le fabricant pour en savoir plus.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Cette section n'est pas obligatoire selon la norme de communication sur les dangers de l'OSHA 29 CFR 1910.1200 et le Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2015-17. Les informations généralement communiquées sous d'autres autorités compétentes dans cette section peuvent nécessiter des rapports séparés. Communiquez avec le fabricant pour en savoir plus.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition énoncées dans le présent document ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS, et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables connues ou non au moment de la publication de la FDS.

Conformément aux normes DOT, IMDG, IATA, TDG

Désignation officielle de transport : SOLIDES CORROSIFS, TOXIQUES, N.S.A. (Chlorite de sodium)

Classe de danger : 8

Risque(s) subsidiaire(s) : 6.1

Numéro d'identification : UN2923

Codes d'étiquettes : 8, 6.1

Groupe d'emballage : II

Polluant marin : Polluant marin

Numéro ERG (DOT) : 154

Num. EmS (incendie) (IMDG) : F-A

Num. EmS (Déversement) : S-B

(IMDG) : 154

Numéro MFAG (IMDG) : 8P

Code ERG (IATA)



OU

[DOT]

[IMDG, IATA, TDG]

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette section n'est pas obligatoire selon la norme de communication sur les dangers de l'OSHA 29 CFR 1910.1200 et le Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2015-17. Les informations généralement communiquées sous d'autres autorités compétentes dans cette section peuvent nécessiter des rapports séparés. Communiquez avec le fabricant pour en savoir plus.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 12/07/2017

Autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences en matière de FDS de la norme de communication sur les dangers de l'OSHA 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux du Canada (HPR) SOR/2015-17.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement pour répondre aux exigences quant à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.